

DECISION N° 2008/305

OBJET : Contrat de service relatif à une analyse énergétique globale du patrimoine immobilier de la Ville de Yerres conclu avec la Société Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

Vu la délibération Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Ville de Yerres souhaite intégrer les enjeux d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans ses projets de rénovation du patrimoine immobilier,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission de service pour une analyse énergétique globale de tout ou partie de son patrimoine immobilier,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres accepte d'être une Ville test et pilote pour Electricité de France, qui propose ce nouveau service,

CONSIDERANT que la proposition de la société EDF sise 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat avec la société EDF sise 22-30 avenue de Wagram
- 75008 Paris, représentée par Monsieur Franck CHAUVEAU, en qualité de Directeur du
Développement Territorial Essonne,

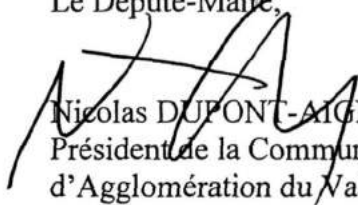
DIT que les prestations seront réglées conformément aux termes du contrat et s'élèvent à
4.000,00 € HT, soit 4.784,00 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 22 décembre 2008



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

